

C O M M U N E D E S A V I È S E

CONCOURS D'ARCHITECTURE
POUR LA
CONSTRUCTION D'UN HOME POUR PERSONNES AGEES

R A P P O R T D U J U R Y

Savièse, le 27 février 1986

S O M M A I R E

1. ORGANISATION ET BUTS DU CONCOURS
2. JURY
3. PROJETS SOUMIS
4. EXAMEN PREALABLE
5. JUGEMENT
6. CLASSEMENT
7. REMARQUES ET RECOMMANDATIONS DU JURY
8. APPROBATION DU RAPPORT
9. AUTEURS DES PROJETS - PRIMES
10. AUTEURS DES PROJETS

1.1. ORGANISATEUR

La commune de Savièse, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments, a organisé un concours d'architecture pour la réalisation d'un home pour personnes âgées. Ce concours était ouvert aux architectes domiciliés ou établis depuis le 1er janvier 1985 dans les districts de Sion, Hérens, Conthey et inscrits au Registre valaisan des architectes.

Les inscriptions ont été prises en considération jusqu'au 15 octobre 1985. 20 architectes se sont inscrits dans les délais et ont reçu les documents.

Les concurrents avaient la possibilité de poser des questions relatives au concours jusqu'au 30 octobre 1985. Une question est arrivée après le délai, soit le 30 novembre 1985.

1.2. BUTS DU CONCOURS

La commune de Savièse ne dispose pas d'établissement pouvant recevoir les personnes âgées.

Elle projette, par conséquent, de construire entre Granois et St-Germain (camp D.C.A.) un home pour personnes âgées, avec possibilité d'hébergement pour 50 personnes.

Ce home ne doit pas être considéré, ni conçu comme un établissement hospitalier pour malades chroniques mais bien comme home d'accueil avec une certaine assistance médicale.

La commune veut également intégrer dans cet ensemble un foyer de jour de 15 places (ce foyer est destiné à l'accueil de personnes âgées ne logeant pas dans le home).

-
- Président : .Bernard ATTINGER, architecte cantonal
- Membres : .Vincent MANGEAT, architecte EPFL-FAS-SIA
prof. ETH
.René FROIDEVAUX, architecte FAS-SIA
Georges HERITIER, président de la Commune
André REYNARD, vice-président
- Suppléants : Basile HERITIER, entrepreneur
Félix DUMOULIN, conseiller
.Laurent MAYORAZ, architecte ETS
.François KUONEN, arch. au service cantonal
des bâtiments
- Experts : Jacques CLERC, directeur Home de Lens
.François COURVOISIER, architecte ETS à
l'office fédéral des constructions
Karl BRUNNER, service de la prévoyance social
Ambroise BRIGUET, service administratif du
dépt cantonal de la santé

Le jury a siégé les 25, 26 et 27 février 1986, à la Maison communale de Savièse, où seront exposés les projets.

A la date du rendu, 12 projets ont été envoyés :

No 1	32 02 87
No 2	50 64 13
No 3	45 47 51
No 4	58 70 20
No 5	94 25 70
No 6	71 17 11
No 7	10 10 12
No 8	18 01 84
No 9	50 06 20
No 10	17 43 91
No 11	82 29 11
No 12	02 76 17

L'examen préalable des projets a porté sur :

- les délais d'envoi (projets + maquettes)
- le contrôle du rendu (documents demandés)
- le contrôle des projets (respect du programme)
- le contrôle sommaire du cube SIA

Le cube moyen des 12 projets est de 17'900 m³ (variations de 13'925 m³ à 23'190 m³, y compris les abris PA)

- Après avoir pris connaissance du rapport technique et visité le terrain mis à disposition des concurrents,
- Après avoir passé en revue tous les projets,
- Malgré quelques manques constatés (plan de situation, légendes, etc.) par rapport au programme,

Le jury a décidé d'admettre tous les projets au jugement.

Il tient toutefois à rappeler aux concurrents que la dénomination des locaux est exigée afin de permettre une lecture directe des plans et que les légendes manquantes auraient pu entraîner l'exclusion des concurrents.

Après cet examen général, le jury a analysé d'une manière détaillée tous les projets et a établi son rapport selon les points suivants :

- Descriptif du projet
- Référence typologique
- Construction du lieu
- Cohérence architecturale et organisation fonctionnelle
- Economie générale du projet, utilisation du terrain

Pour chacun des projets, il a établi une critique relevant les points essentiels. Il y a lieu de relever ici qu'il n'est pas possible, dans le cadre d'un tel rapport, de reprendre tous les points analysés de chaque projet, ceci aussi bien dans leurs qualités que leurs défauts et que le présent rapport ne reflète que partiellement l'image du travail d'analyse du jury. Il y a lieu pour saisir la démarche de se référer à l'ensemble du rapport et à l'appréciation du problème posé qui suit:

Réflexions à propos du thème,
argument pour le jugement des projets

- La construction d'une maison pour personnes âgées est un thème relativement nouveau dans l'éventail des questions soumises aux architectes. Son actualité est le fait de profondes transformations de comportement liées à l'espérance de vie, à la prévoyance, aux assurances et aux prestations sociales. Ces transformations accompagnent un renouvellement de la structure familiale traditionnelle.

- Entre la maison que l'on quitte, et l'établissement médical spécialisé dans lequel on séjournera peut-être plus tard, l'idée d'une maison de repos trouve ici sa place. C'est une forme de complémentarité entre, le privé ou l'individuel, et les services de restauration d'assistance et d'entretien, qui peuvent être regroupés pour être confiés à des tiers. La maison de repos offre encore toute une série de lieux de rencontre pour des pratiques communes, capables de combattre efficacement l'isolement, la solitude et leurs corollaires : les sentiments d'abandon et d'inutilité.
- Distincte de l'hôpital parce qu'elle n'assume pas de soins à proprement parlé, la maison de repos est également différente de l'hôtel qui offre un accueil pour des périodes relativement courtes et strictement privées.

Rapportées au plan de l'architecture et de ses références, les réflexions, que le thème inspire, valorisent des dispositifs originaux dans lesquels seraient bien articulées et associées, les pratiques individuelles ou privées et les pratiques communes. Les typologies hôtelières et hospitalières pourraient de ce fait, paraître relativement peu ou mal adaptées, à cette forme nouvelle d'habitation. Celle-ci appelle sans doute une réflexion plus nuancée et plus inventive.

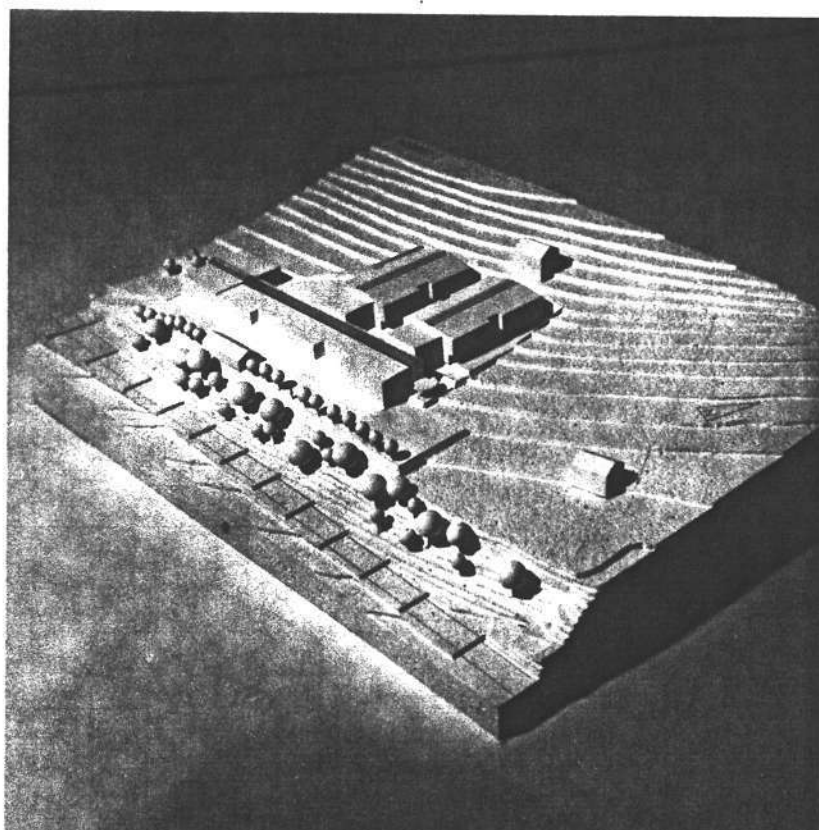
- La question qui est posée ici à propos de la maison, ne peut être dissociée du lieu où elle est édifiée. Propriété communale à la forme cadastrale incertaine héritée des acquisitions successives de l'armée, elle se caractérise par sa situation en balcon sur la vallée; balcon bâti d'une puissante terrasse d'accès à laquelle sont associées diverses plateformes. Cette propriété recevra, c'est sûr, d'autres constructions. Il pourrait dès lors importer, que la première construction publique, commande à l'ensemble un certain ordre ou une certaine organisation. L'horizontale de la plateforme d'accès directement associée au niveau du village de Granois, fixe une évidente priorité de relation et de commodité d'accès, qui pourrait confirmer l'appartenance de ce compartiment de terrain au village qu'il prolonge. Dans cette perspective, construire la maison de repos, c'est évidemment rendre explicite le rapport privilégié dans lequel se retrouveraient tout à la fois la maison et le lieu qu'elle bâti. (double projet ou synthèse d'un lieu et d'un programme).
- Les réflexions à propos du thème sont tout à la fois liminaires, parce qu'elles fixent la réflexion du jury, et de synthèse, parce qu'elles ont trouvé, confrontés aux projets examinés, leurs exacts développements.

Le jury remarque en le saluant positivement, l'intéressant travail accompli.

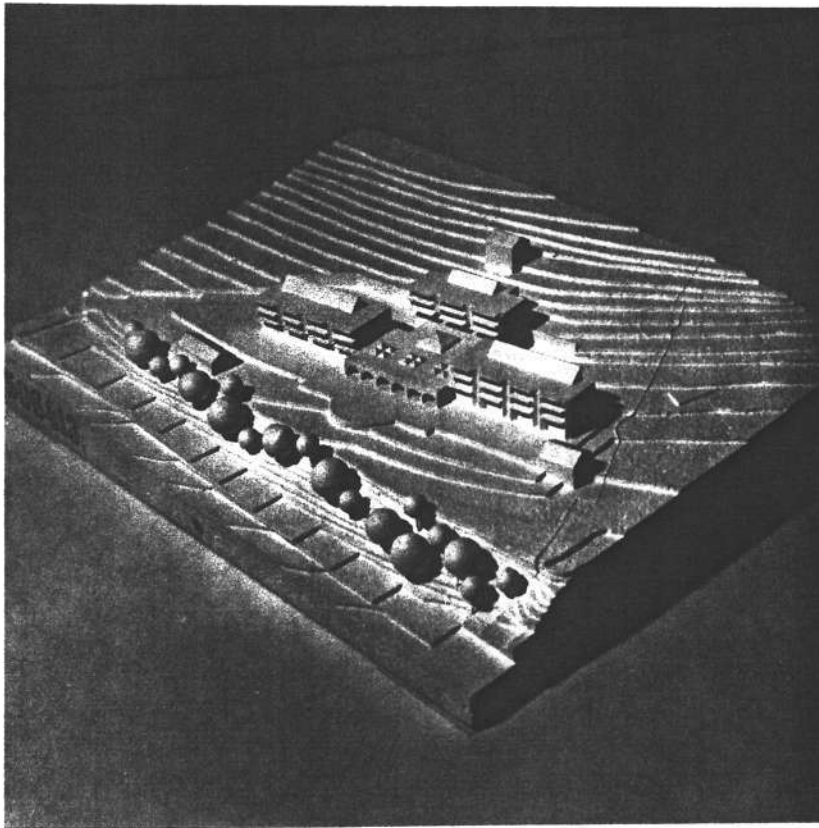
Malgré certaines qualités, le jury décide d'éliminer au premier tour, des projets en raison de leur inadaptation au problème posé et de plusieurs insuffisances de fonctionnement, ou d'un manque de cohérence des éléments du projet entre eux et le site.

Sont ainsi éliminés au premier tour les projets suivants :

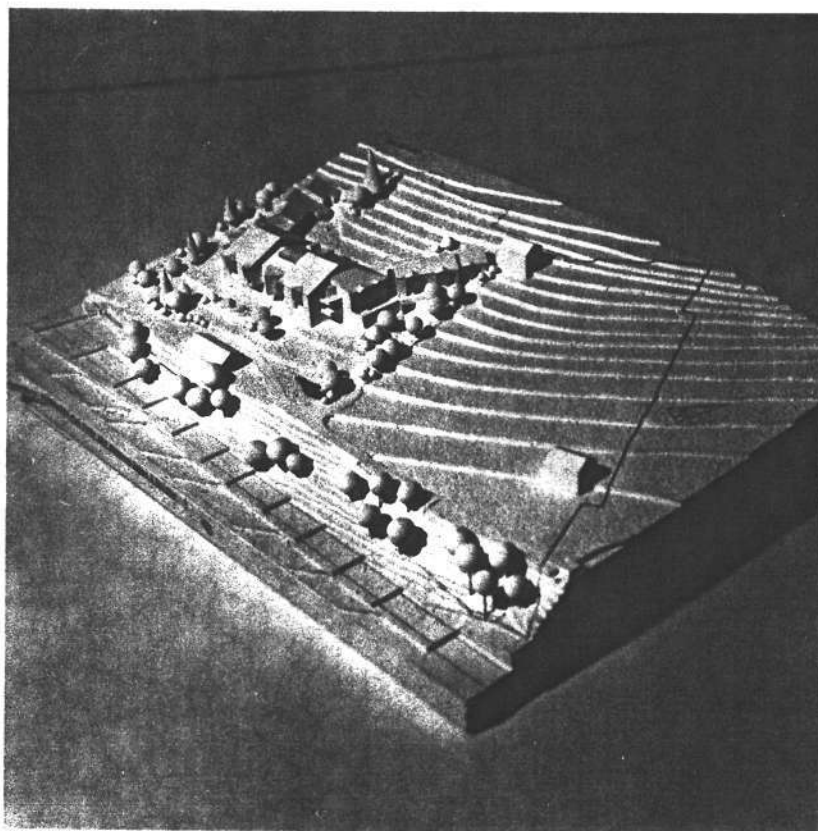
NO 1	32 02 87
NO 2	50 64 13
NO 3	45 47 51
NO 9	50 06 20
NO 12	02 76 17



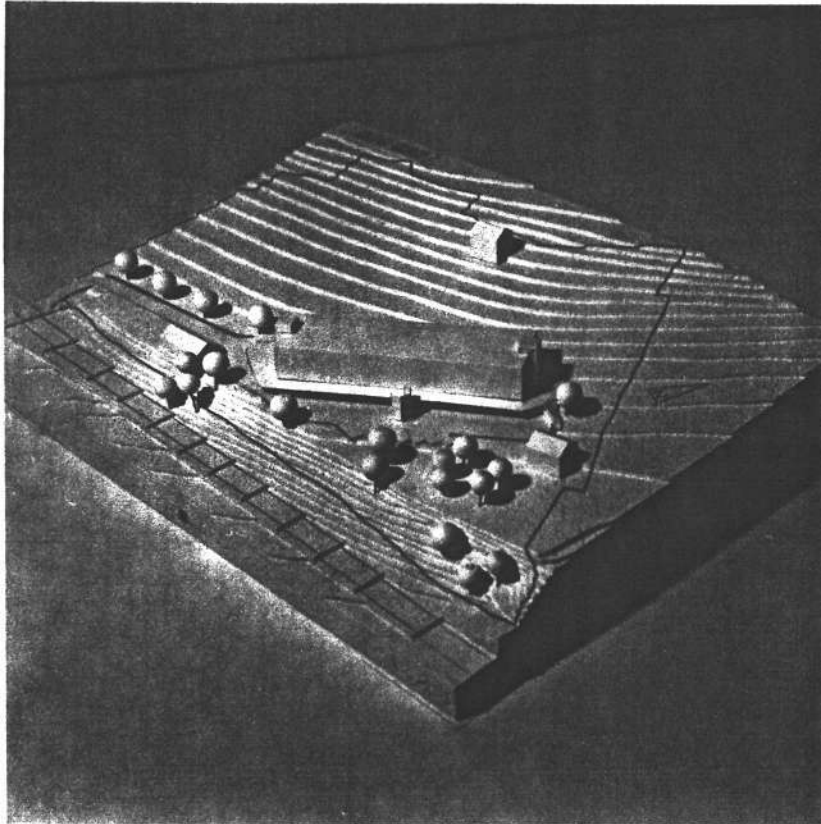
- Le dispositif retenu ici est celui d'un peigne, le tronc rassemble les parties communes, les branches sont occupées par les habitations.
- La référence typologique renvoie à un organigramme fonctionnel dont on n'exclut pas à priori l'intérêt. Il aurait pu, en effet, être complètement transcendé dans un dispositif spatial original. Les vis-à-vis des chambres sont inacceptables.
- Attaché à la terrasse, le projet n'en est pas moins comme posé au milieu du terrain, ce qui a pour conséquence, de ne laisser autour de lui que des résidus.
- Le développement du projet n'arrive pas à dépasser, dans un projet d'espaces d'architecture, le schématisme dont il s'inspire.
- L'économie du volume bâti, qui paraît bonne, est compromise par l'occupation dispendieuse du terrain.



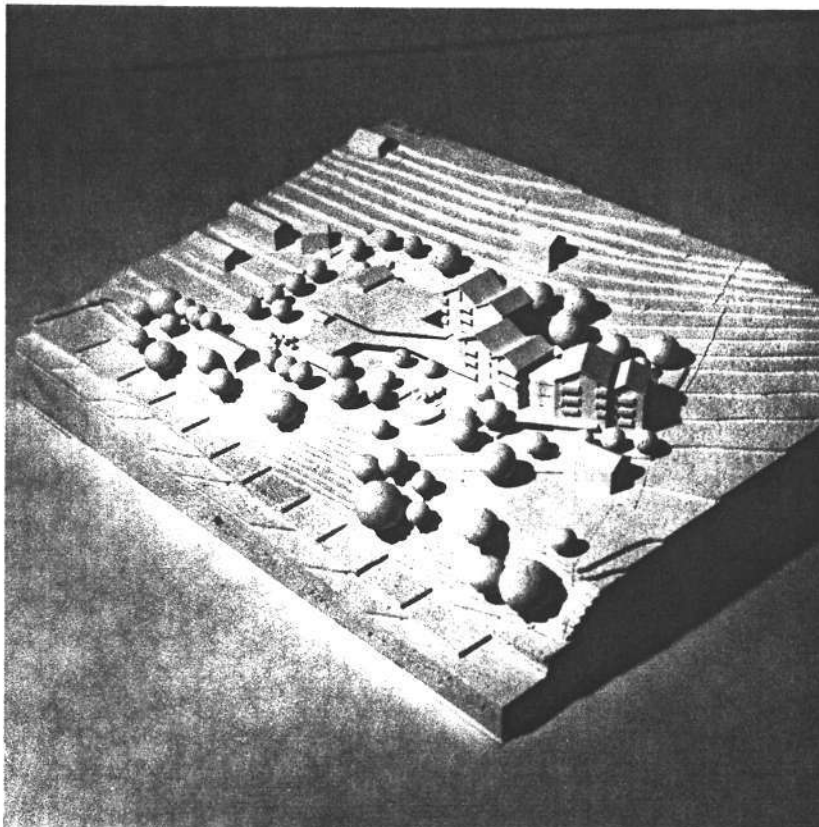
- Le projet est caractérisé par l'implantation de trois corps d'habitation , autour et partiellement en dessus des parties communes. Une terrasse souligne, en l'accompagnant, la composition centralisée.
- La typologie retenue s'inspire tout à la fois, d'une référence hôtelière et d'une référence locative. (juxtaposition de corps de bâtiment).
Une sorte de galette tente d'assurer le contact entre les différents corps.
La fragmentation de l'ensemble est relativement indifférente au lieu qu'elle occupe.
- Comme il est dit ci-dessus, l'implantation choisie est indifférente à la construction préexistante des terrasses et de l'accès, ce qui souligne son caractère d'objet relativement indépendant.
- La désarticulation du concept et la manière dérobée d'y entrer ne permettent pas à ce projet de devenir le centre d'accueil souhaité. Certains éléments tels que les couverts, la terrasse accessible, le découpage des unités ne correspondent à aucune réalité .
- Il s'agit d'un projet grand consommateur de terrain et coûteux, par sa décomposition, ses grandes toitures, terrasses et son exploitation.



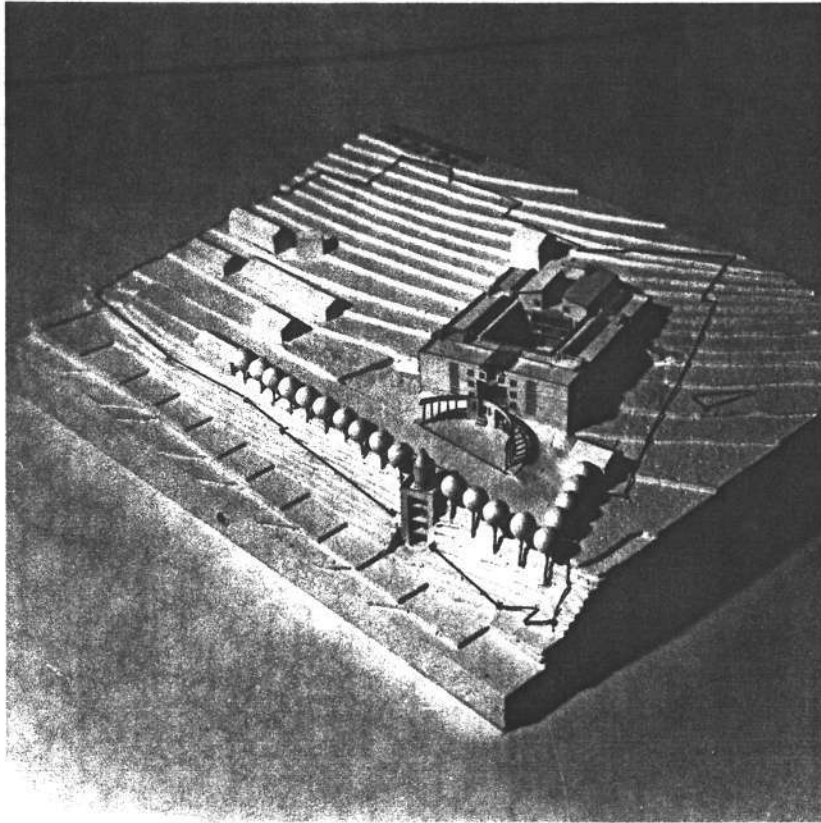
- Les différents volumes découpés de ce projet s'organisent, de part et d'autre, d'un axe parallèle à la pente du terrain.
- Le corps central, à caractère hôtelier, sert de support à des annexes qui semblent avoir été construites dans une deuxième étape et comme étant des dépendances de "deuxième qualité"
- Planté dans la partie Est du terrain, en tenant compte de la pente, ce projet n'arrive pas à imposer sa présence en tant que construction publique. La montagne aboutit dans un entonnoir limité par des locaux de service constituant ainsi un grand espace dévalorisé.
- Le programme des locaux s'installe au hasard des volumes disponibles et des "étapes"
- Détenant le record du cube, ce projet, ne serait-ce que dans sa coupe (sous-sol à côté du bâtiment), ne semble pas se préoccuper des réalités économiques.



- Le projet se présente comme une masse relativement compacte, dont la position diagonale est essentiellement soutenue, par la nécessité d'éviter le front nord pour la partie amont. Cette contrainte naît du choix de l'organisation sur deux faces, de part et d'autre, d'une distribution centrale.
- La référence typologique, en plan, est celle d'une banale organisation de bureaux.
- La première construction du lieu, le long de la terrasse, est ignorée, ce qui a pour conséquence de compliquer à l'infini tous les dispositifs d'accès.
- L'ensemble du programme est ici localisé selon un à priori fonctionnel, dont paraît exclue la recherche d'une identité de maison.
- L'économie générale, dans un sens étroit, paraît assurée.



- En créant deux corps principaux de bâtiments, le projet distingue clairement, les fonctions collectives d'accueil des fonctions privées de logement.
- Il prend ses références dans un type de promotions immobilières, juxtaposant galette commerciale à des immeubles de logements "touristiques" dont le caractère mimétique nie les valeurs culturelles locales.
- Ce "faux" village vient perturber l'identité et les limites des "vrais", en s'interposant entre St-Germain et Granois.
- Le hasard de l'organisation fonctionnelle est lié à celui du parti (salle à manger en retrait derrière les WC - accès à la tisanderie par le local du linge - complexité des circulations horizontales et verticales dans la zone de logement).
- Malgré un cube légèrement au-dessus de la moyenne, la désarticulation et la complexité des volumes font de ce projet un projet coûteux et grand consommateur de terrain.

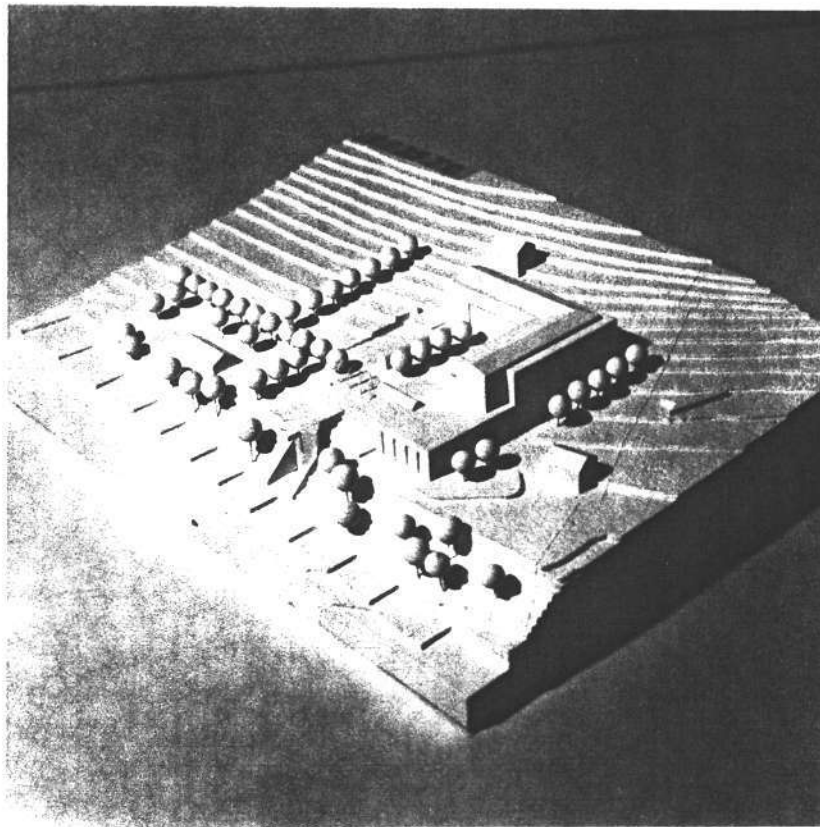


- Le projet veut valoriser un centre porteur des activités communes, opposé à une périphérie occupée par les habitations.
- Ici, on a dépassé les références typologiques hôtelières et hospitalières pour explorer, avec invention et adaptation, le type de maison sur cour.
- Si les constructions préexistantes de terrasses et d'accès sont reconduites dans le projet, il est difficile de comprendre pourquoi le bâtiment souligne la limite cadastrale, ce qui confère une position relativement détachée, qu'un dispositif d'entrée tente de stabiliser.
- L'intelligente synthèse entre la forme du bâtiment, son contenu, et l'espace protégé qu'il propose, révèle la cohérence de l'ensemble. L'articulation entre le privé et les parties communes est mise en évidence par l'effet conjugué et complémentaire de l'extraverti et l'introverti. Les galeries d'accès aux chambres décrivent, par exemple : l'espace central de référence, le réfectoire est en relation avec la cour et s'ouvre sur l'extérieur. Toutefois, le jury regrette que l'ouverture sur la vallée ne mette pas directement en relation l'espace protégé et les terrasses qui le prolonge

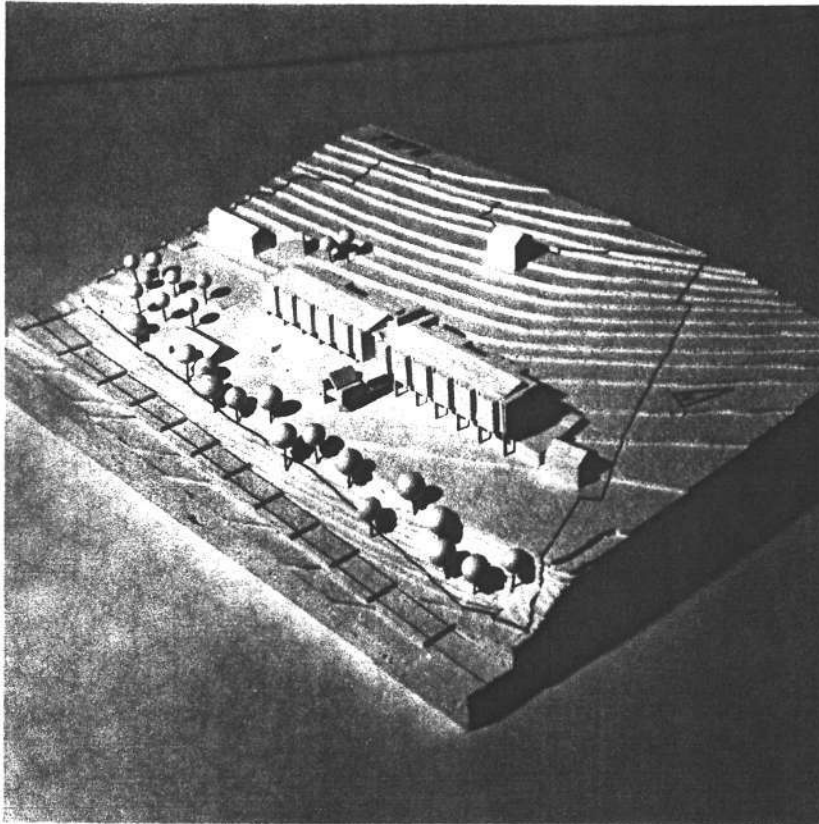
./.

L'organisation fonctionnelle est très satisfaisante. Elle souligne bien la volonté de valoriser le thème. Les constructions complémentaires, en extra du programme demandé, n'ont pas entraîné l'adhésion du jury, d'autant plus, qu'elles provoquent une augmentation du volume bâti.

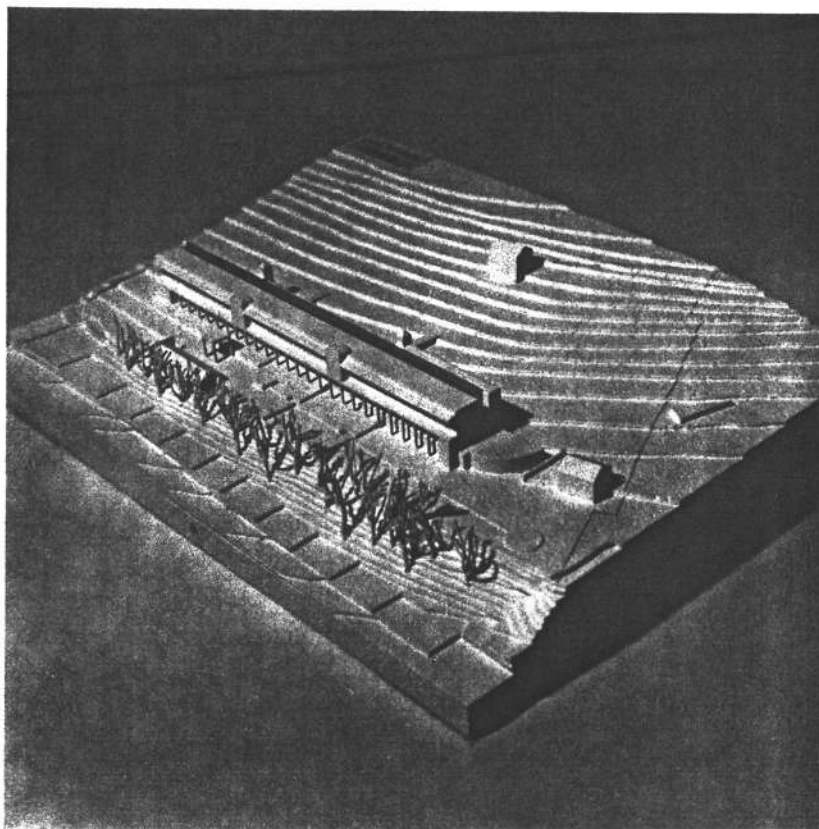
- L'économie générale est satisfaisante si l'on tient compte de la construction très rationnelle qui est proposée, de la compacité de l'ensemble, et de la judicieuse occupation du terrain.



- Le volume en forme de L, posé à l'Est du terrain, s'accompagne d'un petit bâtiment plat regroupant les fonctions d'administration et de foyer de jour.
- Sans référence typologique claire ce projet semble être amputé d'une aile tout en ayant une annexe. L'organisation des logements, sur les deux côtés, d'un espace central peut créer une ambiance de "maison" et abriter l'espace collectif des vents d'Est.
- Bien que tenant compte de certaines contraintes topographiques, ce projet ne sent pas le lien et force son implantation en le contraignant.
- La dislocation du parti et la juxtaposition aléatoire des deux volumes sont à la base de la complexité fonctionnelle de ce projet dans les circulations au rez et au sous-sol, notamment.
- Ce projet, au cube supérieur à la moyenne, laisse une grande partie du terrain disponible.



- Ce projet linéaire s'établit de part et d'autre d'un axe marqué par un volume avancé contenant la salle de réunions et déterminant une deuxième étape, possible, à l'arrière. L'entrée se fait curieusement sur le petit côté.
- La référence typologique est clairement hôtelière.
- L'implantation très franche dans le site tient compte de la mémoire du lieu et des éléments préexistants.
- L'organisation fonctionnelle paraît simple et rigoureuse. Elle est cependant contredite par la position insignifiante de l'entrée et par des relations hors de propos entre certains locaux et la grande terrasse.
- Le cube, même corrigé, reste bas et l'organisation fonctionnelle et structurelle font de ce projet un projet économique. En l'absence d'une éventuelle deuxième étape, ce projet occupe une partie raisonnable du terrain.



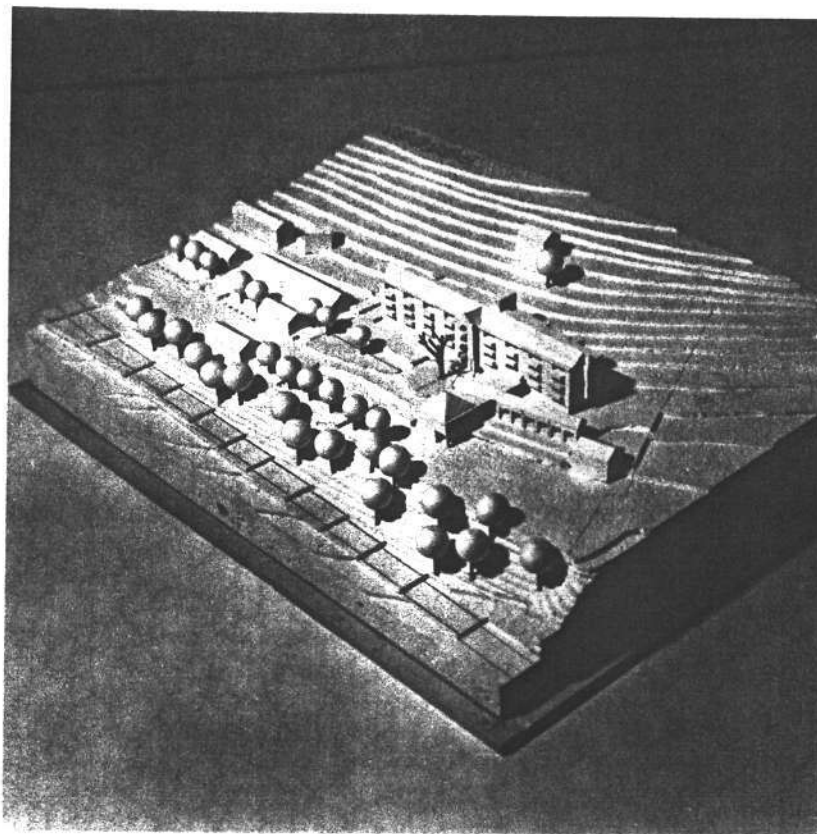
- Façade de toute la parcelle, le projet vient s'associer d'une manière précise à la grande terrasse qui souligne le paysage.
- Contrairement à ce qui peut paraître à prime abord, la référence ici dépasse, en la renouvelant, en la réinventant, la typologie hôtelière qui l'inspire. La rue intérieure et le portique, sont caractéristiques et révélateurs, de la volonté de conférer à l'ensemble le caractère particulier du thème : maison longiforme bien plus qu'hôtel ou hôpital. Une certaine indécision subsiste à propos de la position, qui laisse à peu près également une sorte de vide. L'assiette générale, héritée des projets antérieurs, reste quelque peu en marge de la composition. La construction, à venir, de l'ensemble de la parcelle est structurée par la construction publique qui en est la façade.
- La cohérence architecturale est démontrée dans toute la partie amont qui accompagne la vue intérieure. Elle perd de sa précision dans toute la partie aval, où le portique attendu fait place à un dessous de bâtiment.

- L'organisation fonctionnelle ne démontre pas qu'elle peut transformer à son avantage les contraintes d'un dispositif étiré.

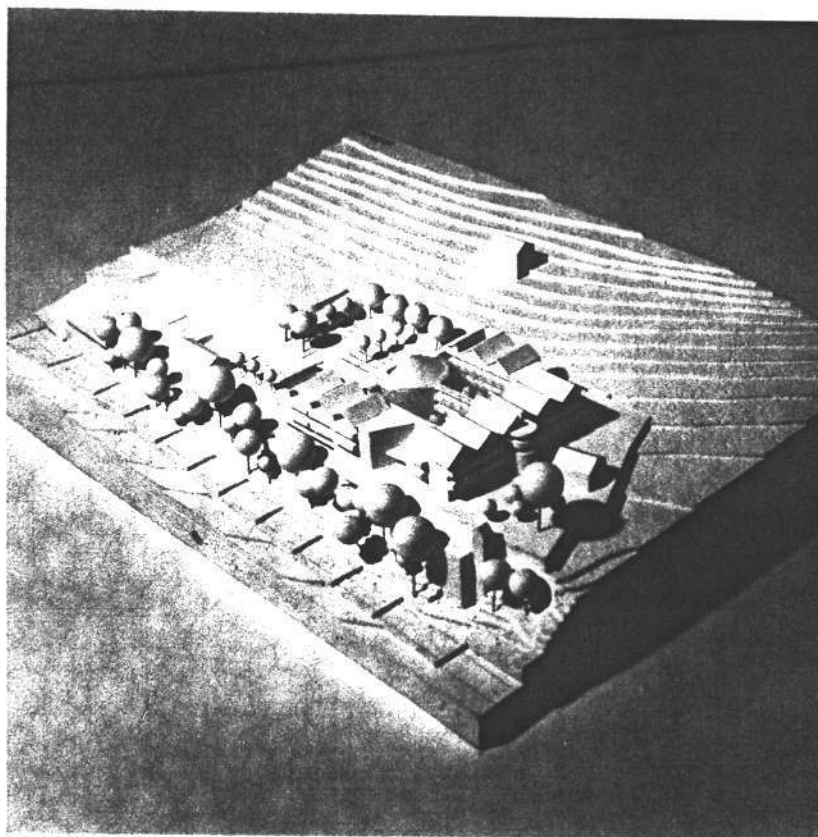
La cuisine reléguée au sous-sol paraît peut conforme à l'aspect, par ailleurs, très convivial de l'ensemble.

Les parties de services, sanitaires à l'étage par exemple, paraissent difficilement exploitables dans leur forme.

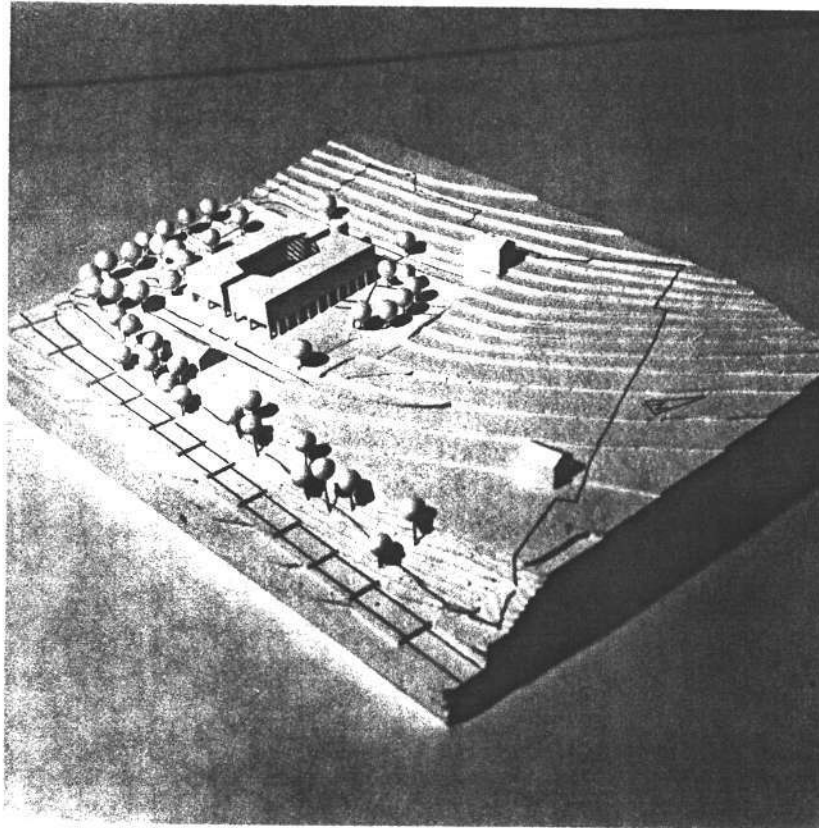
L'accès en amont de la parcelle n'est pas assuré.



- Le projet se présente comme un corps allongé, intercepté par une excroissance des parties communes dans laquelle se greffe un promenoir.
- Les références typologiques sont ici hôtelières, mais singulièrement ce que l'hôtelier a su réaliser d'une manière synthétique dans la superposition, est ici partiellement "sorti" pour occuper une sorte d'annexe. La conséquence est que le résultat semble témoigner de constructions successives ou ajoutées, alors qu'il s'agit d'un projet unique.
- La terrasse d'accès est en partie associée au projet.
- La cohérence architecturale n'est pas démontrée, du fait principalement de la désarticulation de l'ensemble qui projette sur l'avant, tout à la fois un espace majeur, la salle à manger, et un espace de service, la cuisine. La couverture partielle du bâtiment est incohérente : la référence (cf. plan 1/500) aux baraquements militaires est illusoire. L'organisation fonctionnelle souffre d'une sous-évaluation dimensionnelle des espaces de distribution et de rencontre, ce qui permet artificiellement de réduire le volume bâti.
- L'économie générale est satisfaisante.



- Ce projet s'organise autour d'un espace couvert dont le logement occupe trois côtés et les fonctions collectives, des étages, le 4e. La double orientation, introvertie et extravertie y est permanente, offrant ainsi plusieurs ambiances de vie.
- Ce projet, comme le no.4, dépasse les références typologiques hôtelières ou hospitalières, pour explorer avec invention, le bâtiment sur cour. La clarté du parti est malheureusement contredite par la complexité de toiture et le maniérisme du volume "collectif".
- Ce projet, par son implantation, renforce l'angle de l'esplanade et domine, de sa fonction publique, l'ensemble du site. Son articulation semi-ouverte vers l'Ouest, accentue encore cette position forte.
- L'organisation autour d'une cour engendre une situation défavorable des logements situés sur l'aile nord. La décomposition de ces derniers en deux parties (nuit - jour) est peu en relation avec la surface disponible. Les passerelles nuisent à la qualité de l'espace intérieur. La grande verrière, presque plate, est peu en rapport avec le climat.
- L'implantation compacte à l'Est du terrain laisse des surfaces disponibles intéressantes.



- Résolument rapporté à un centre, le projet veut opposer, pour les compléter, les espaces privés et les espaces communs.
- Là encore, les références typologiques évidentes de l'hôtel et de l'hôpital veulent être repensées, mais la démonstration n'est pas faite. Le dispositif bâti reste complètement prisonnier de l'énoncé conceptuel auquel il est référé.
- Curieusement indifférent au lieu, et à l'endroit où il est bâti, ce projet tente désespérément de se "raccrocher", ce qui révèle bien qu'il n'a pas été simultanément et synthétiquement pensé comme la construction d'une maison et d'un lieu.
- La cohérence architecturale n'est pas démontrée. A ce propos il faut déplorer le caractère accidentel et comme surajouté de tout le dispositif d'entrée diagonal et de son prolongement. L'organisation fonctionnelle pose pour la partie centrale et ouverte le délicat problème du confort, de l'intimité et du bien-être. ("j'ai froid!")
- L'économie générale paraît compromise par les coûts pressentis d'exploitation!

Avant de procéder au classement, le jury passe en revue tous les projets.

Il décide à l'unanimité d'attribuer

- Le premier prix d'un montant de Fr. 12'000 --
au projet no 4 58 70 20
- Le deuxième prix d'un montant de Fr. 9'000.--
au projet no 8 18 01 84

et à la majorité de ses membres d'attribuer

- Le troisième prix d'un montant de Fr. 8'000.--
au projet no 7 10 10 12
- Le quatrième prix d'un montant de Fr. 5'000.--
au projet no 11 82 29 11
- Le cinquième prix d'un montant de Fr. 5'000.--
au projet no 6 71 17 11
- Le sixième prix d'un montant de Fr. 2'500.--
au projet no 5 94 25 70
- Le septième prix d'un montant de Fr. 2'500.--
au projet no 10 17 43 91

Le jury constate que la participation à ce concours a été bonne et que la qualité moyenne des projets est élevée. Le grand éventail des solutions proposées lui a permis, par confrontation des partis, d'aboutir à une conclusion qui n'était pas évidente au premier abord.

Le jury félicite et remercie les concurrents pour la qualité de leurs travaux.

Sur la base du point 1.15 du règlement et du programme, le jury propose au maître de l'ouvrage d'attribuer, avec réserves, le mandat pour la poursuite des études, à l'auteur du projet No.4 58 70 20, premier prix.

Sur la base de l'art. 54.1 de la norme SIA 152, les représentants du maître de l'ouvrage souhaitent cependant que la décision définitive d'attribution du mandat ne soit prise qu'après présentation de l'auteur du premier prix, d'une étude répondant aux critiques du jury et correspondant au coût possible de l'ouvrage.

Un montant de Fr. 6'000.-- est attribué à l'auteur de ce projet pour cette étude complémentaire.

Le jury fonctionnera comme groupe d'experts pour suivre cette étude.

Après un dernier contrôle et lecture du présent rapport,
le jury y appose sa signature le 27 février 1986

Le Président : Bernard ATTINGER

Les Membres : Vincent MANGEAT

René FROIDEVAUX

Georges HERITIER

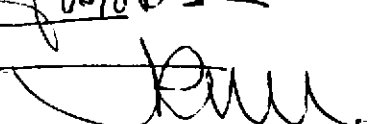
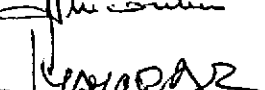
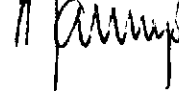
André REYNARD

Les Suppléants : Basile HERITIER

Félix DUMOULIN

Laurent MAYORAZ

François KUONEN



L'ouverture des enveloppes fait connaître les auteurs des projets.

PROJETS PRIMES

- 1er prix projet no 4 - devise 58 70 20
· Marie-Hélène SCHMIDT-DUBAS, architecte, Sion
Pascal VARONE, architecte, Sion
Bureau André BORNET, architecte, Sion
- 2ème prix projet no 8 - devise 18 01 84
· Gaston MEMBREZ & Pierre-Marie BONVIN
Atelier d'architecture, Sion
Collaborateur : A. Van de Maele
- 3ème prix projet no 7 - devise 10 10 12
· Pierre BAECHLER & Pierre GAGLIARDI
Architectes, Sion
Collaborateur : Bernard Comte
- 4ème prix projet no 11 - devise 82 29 11
· Pierre SCHMIDT & Rolf FUCHS
Atelier d'architecture, Sion
- 5ème prix projet no 6 - devise 71 17 11
· Michel ANTHOINE, architecte, Savièse
Collaborateurs : Hervé Robyr
Patrick Pitteloud
- 6ème prix projet no 5 - devise 94 25 70
· Eric et Grégoire COMINA, architectes, Sion
Collaborateur : Pierre-Alain Fibicher
- 7ème prix projet no 10 - devise 17 43 91
· Paul LORENZ & Collaborateurs
Architectes, Sion

Savièse, le 27 février 1986

LE PRESIDENT DU JURY
Bernard ATENGER



Liste des auteurs des projets

<u>Projets no</u>	<u>Devises</u>	<u>Auteurs</u>
1	32 02 87	Reynard Albert
2	50 64 13	Morisod & Furer Collaboratrice, M.P. Zufferey
3	45 47 51	Héritier Pierre-Albert
4	58 70 20	Marie-Hélène Schmidt-Dubas Pascal Varone Bureau André Bornet
5	94 25 70	Eric & Grégoire Comina Collaborateur, P-A. Fibicher
6	71 17 11	Michel Anthoine Hervé Robyr Patrick Pitteloud
7	10 10 12	Pierre Baechler & Pierre Gagliardi Collaborateur, Bernard Comte
8	18 01 84	Gaston Membrez & Pierre-Marie Bonvin Collaborateur, A. Van de Maele
9	50 06 20	Bureau d'études et projets Architecture + Design, Gilbert Hirt
10	17 43 91	Paul Lorenz et collaborateurs
11	82 29 11	Pierre Schmidt & Rolf Fuchs
12	02 76 17	Denis Chavaz